

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Ratification de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Séance du 8 février 2024

Convocation du 2 février 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à 20 h 05, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le deux février 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Corinne Deleuze, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Annie Bach,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,
M. Xavier Tamby par M. Numa Isnard

Etait absent :

M. Théophile Touny

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 février 2024

OBJET : Ratification de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale proposée par l'association française du conseil des communes et régions d'Europe,

Considérant son souhait de marquer son engagement en faveur d'une démarche globale et concrète vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

APPROUVE la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ci-annexée.

PRECISE que la Ville s'engagera, dans ce cadre, dans une démarche pérenne de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes qui s'exprimera :

- dans le cadre des instances de décision locales,
- dans le cadre des instances concertatives,
- dans le cadre des services offerts par les services municipaux,
- dans le cadre des animations organisées en faveur des jeunes et avec leur concours afin de favoriser un égal accès des jeunes gens et jeunes filles,
- dans le cadre des principes affirmés à l'occasion de conventions d'objectifs intervenant entre la Ville et divers partenaires notamment associatifs,
- dans le cadre des actions de prévention mises en place afin de garantir les conditions d'une qualité de vie égale pour les hommes et les femmes.

AUTORISE le maire à signer la charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. L. L.

le secrétaire de séance

[Signature]